

M. Guy MOLLET, *Président du Conseil (Applaudissements à gauche)* - Il y a près d'un an, dans ma déclaration d'investiture, j'annonçais que le gouvernement aborderait le problème de la construction européenne avec sérénité et sans préjugé. Aujourd'hui les traités d'Euratom et de marché commun s'élaborent et leur rédaction définitive va bientôt être mise au point. Un règlement équitable du problème sarrois est intervenu. Au Parlement comme dans l'opinion publique la volonté de faire l'Europe s'est affirmée, plus consciente et plus réfléchie qu'il y a quelques années : tel est le bilan européen du gouvernement.

L'Assemblée a discuté de l'Euratom en juillet dernier. Les négociations ont été poursuivies sur la base de mes déclarations d'alors, elles vont aboutir à des résultats qui - nous avons lieu de l'espérer - seront vraiment satisfaisants.

Sur le marché commun, la position de la France n'a été déterminée qu'après de larges consultations. Le rapport préliminaire de Bruxelles a été soumis au Conseil Economique, dont les conclusions ont été la base des instructions données à la délégation française. Les organisations professionnelles ouvrières, patronales, agricoles, déjà représentées au Conseil Economique ont, en outre, été informées des pourparlers par M. le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, le gouvernement a recueilli leurs avis et les a fait étudier.

Toutes les administrations intéressées ont été intimement associées à la négociation. Avant d'en aborder l'étape finale, le gouvernement a tenu à saisir l'Assemblée des résultats déjà obtenus et de la position qu'il entend défendre. Il ne signera le traité qu'après avoir obtenu de vous un accord de principe.

M. le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères a exposé le contenu du futur traité, notamment les importantes satisfactions qu'il a obtenues sur des points essentiels, et il a répondu aux questions qui avaient été posées au gouvernement. Je tiens à féliciter la délégation française de l'excellent travail qu'elle a accompli dans des conditions parfois difficiles.

En s'engageant dans le marché commun, la France prend un risque, je n'en disconviens pas. Mais, n'est-ce pas à cela qu'on reconnaît un pays qui a foi en son avenir ? Notre réponse au progrès technique et aux changements économiques intervenus dans le monde ne peut être une position de repli, d'isolement. Le croire, c'est faire injure à l'esprit d'entreprise d'un pays qui sait mesurer les risques à assumer aux perspectives offertes. La création d'un grand espace européen et d'un ensemble Europe-Afrique est de nature à justifier beaucoup d'efforts et même quelques sacrifices. D'ailleurs, avons-nous le choix ? L'adhésion au marché commun était inscrite dans les faits dès le moment où l'expansion de notre industrie et de notre agriculture nous ont permis d'élever notre niveau de vie. Pour un pays qui doit demander à l'étranger une partie de ses ressources énergétiques et de ses matières premières de base, il n'y a pas d'expansion économique sans accroissement de ses importations - donc de ses exportations. Nous en sommes déjà au marché commun dans la mesure où nous affrontons la concurrence mondiale pour une part chaque année plus importante de notre production. C'est du développement de nos exportations que dépend la prospérité d'industries pour lesquelles le marché français est devenu ou va devenir trop étroit : automobile, textile, produits chimiques. Il faut aussi que notre agriculture devienne réellement, résolument exportatrice si elle veut connaître une expansion durable.

Pour rester compétitives, l'industrie et l'agriculture françaises doivent se mettre au rythme du monde, ce qui n'ira pas sans difficultés. Le marché commun peut leur fournir une transition. Il nous assure des débouchés plus étendus, surtout il doit prévenir les crises, empêcher les abus. En ce qui concerne l'agriculture, les marchés seront organisés. Des moyens financiers d'action économique seront mis à la disposition de la Communauté : crédits d'investissement, Crédits de réadaptation des travailleurs. Enfin les règles strictes de fonctionnement du marché constitueront une sauvegarde.

L'action du gouvernement a été dominée par le souci d'empêcher l'inflation, la dévaluation. Elle n'a pas ignoré non plus les impératifs internationaux. Certains orateurs ont mis en cause la législation sociale française - dont nous sommes fiers - car ils y voient un obstacle au marché commun : si nous avons fait tout le possible en matière sociale, nous n'avons fait que le possible - rien que l'économie française ne puisse supporter. A long terme d'ailleurs, le progrès social est lié à l'expansion économique sur laquelle le gouvernement a fondé sa politique. Dans la même perspective, notre politique commerciale repose sur l'augmentation des échanges par delà les restrictions temporaires dues, par exemple, à une pénurie passagère de devises. Et c'est en s'insérant dans un espace économique équivalent à celui des USA ou de l'URSS que la France peut assurer le développement de son commerce, condition et corollaire de l'augmentation de la production.

Nous en avons tous conscience : le marché commun n'est pas une solution de facilité, mais la nécessité s'en fait sentir à tous les pays d'Europe. Nous pouvons en être absents, au détriment de nos intérêts, mais nous ne saurions empêcher qu'il se fasse sans nous. Et il ne s'agit pas seulement de nos cinq partenaires de Bruxelles : le soutien que la Grande-Bretagne apporte aux pays de l'OECE pour l'établissement d'une zone de libre-échange en est un témoignage éloquent.

En tant que memore fondateur du marché commun, nous pouvons obtenir qu'on tienne compte de nos préoccupations. Mais si nous cherchions demain à nous associer à un marché commun institué sans nous, je doute qu'il nous soit possible de retrouver les mêmes facilités. Le succès des négociations de Bruxelles a permis une relance inespérée de l'Europe de l'O.E.C.E. : pour la première fois la chance lui est donnée de devenir une réalité vivante, fondée sur des impératifs économiques communs : peut-on concevoir que la France soit absente de ce grand dessein ? Ou bien devrions-nous, comme le voudraient certains, choisir entre marché commun et zone de libre échange, l'un étant source de tous les maux, l'autre étant parée des plus attirantes séductions ?

Ne l'oublions pas, c'est du jour où il a constaté les progrès de la négociation sur le marché commun que le gouvernement britannique a lancé l'idée d'une zone de libre échange. Si les négociations de Bruxelles échouaient, il ne resterait sans doute de cette idée qu'un souvenir. A ceux qui estiment insuffisantes les garanties obtenues à Bruxelles, j'indique que les discussions qui ont eu lieu à l'O.E.C.E. ont fait apparaître les plus sérieuses réserves en ce qui concerne leur extension à la zone de libre échange. Vous avez insisté sur la nécessité de rattacher les territoires d'outre-mer au marché commun. Que diriez-vous, par exemple, si, pour se conformer à un vœu de la Grande-Bretagne, ils étaient exclus de la zone ? Cela poserait d'ailleurs de graves problèmes pour leur économie.

On nous reproche de trop compter sur les débouchés que l'Allemagne offre à notre agriculture et de sous-estimer les débouchés anglais.

Mais pourquoi ignorer que nos amis britanniques ont catégoriquement refusé d'inclure l'agriculture dans la zone de libre-échange ? Ce n'est pas mon habitude de faire des procès d'intention mais je n'admets guère que l'on m'en fasse en se fondant sur des informations incomplètes ! En outre, une expérience récente permet d'avoir des doutes sur les vertus d'une solution de remplacement (*Applaudissements à gauche et au centre*).

Le gouvernement s'est refusé à choisir entre deux formes de coopération. D'accord avec le gouvernement anglais, il a décidé de faire inscrire, dans le traité instituant le marché commun, une clause qui permettra de procéder aux adaptations nécessaires à la création de la zone de libre-échange. Aucun des deux projets ne risque de compromettre la réussite de l'autre, bien au contraire. Qui pourrait, d'autre part, mettre en doute notre volonté d'entente avec la Grande-Bretagne ? Nous avons la même volonté de mener à bien les négociations à six et à dix-sept. Il s'agit, non pas de choisir un des deux projets, mais de les faire entrer tous les deux dans les faits.

Le traité instituant le marché commun doit fixer les principes de cette institution. Quant aux modalités d'application, il serait illusoire de vouloir les arrêter toutes à l'avance. Est-il concevable de figer pour une dizaine d'années la politique agricole européenne qui, comme tout ce qui vit, devra évoluer. C'est essentiellement au conseil des ministres du marché commun qu'il appartiendra de la définir. Le traité ne pourra être appliqué que dans un climat de confiance mutuelle. A Bruxelles, nous jetons les bases d'une communauté véritable. A ceux qui craignent que le marché commun ne soit une sorte de champ clos à l'intérieur duquel s'affronteraient les participants, je réponds que, s'il en était ainsi, ce serait la négation de l'Europe. Penser que nous aurons affaire, non pas à des associés, mais à des adversaires acharnés à accabler la France, c'est méconnaître nos amis de toujours - la Belgique, la Hollande, le Luxembourg - et les amitiés que nous trouvons auprès de l'Italie et de l'Allemagne démocratiques d'aujourd'hui.

L'Europe ne pourra vivre que dans l'harmonie mutuelle. (Applaudissements à gauche et au centre).

Pour surmonter les défiances, il faudra certes beaucoup d'audace et même de ténacité. Mais un peu de confiance rapporte davantage qu'une recherche tâtonnante de garanties. C'est dans l'audace que réside la véritable sagesse.

Le gouvernement a mis des conditions rigoureuses à la participation de la France au marché commun. Ces conditions, nos négociateurs les ont défendues avec ténacité. En novembre, j'ai établi avec le chancelier Adenauer les bases d'un accord qui ont été acceptées par nos autres partenaires. Nous avons obtenu satisfaction sur l'essentiel. Le gouvernement tiendra le plus grand compte de vos préoccupations. Mais je dois le dire, il est impossible d'être partisan du marché commun et de condamner en même temps le projet actuel. Il est des surenchères et des conditions préalables qui valent un refus déguisé. (Applaudissements à gauche et au centre). Le marché commun favorisera la stabilité des prix et la régularité des approvisionnements. Loin de porter atteinte au pouvoir d'achat des travailleurs, il devra être un instrument de progrès social. Comment un gouvernement socialiste pourrait-il accepter qu'il en soit autrement : L'égalisation des salaires féminins et des modalités de paiement des heures supplémentaires assureront aux travailleurs des avantages concrets. L'application effective des dispositions relatives à ces questions sera la condition du passage à la seconde étape. Le fonds de réadaptation sera également au service des travailleurs victimes du chômage. Sur notre insistance, les pays membres se sont engagés à améliorer leurs conditions de vie et de travail et à harmoniser les diverses législations sociales, au niveau le plus élevé. Sans entrer dans le détail des controverses auxquelles ont donné lieu la disparité des charges sociales, j'indique que leur égalisation sera l'un de nos objectifs permanents. Notre action, jointe à celle des syndicats ouvriers dont on aurait tort de sous-estimer l'efficacité, tendra à établir un régime social et salarial qui prendra modèle sur le régime le plus avancé.

En ce qui concerne les entreprises, n'oubliez pas l'importante sauvegarde que constitue le maintien de l'aide à l'exportation et de la surtaxe à l'importation. Contrairement à ce que l'on a pu dire, aucun délai-limite ne nous est imposé pour les supprimer, tant que nous n'aurons pas équilibré notre balance commerciale. Il est faux d'autre part, de dire que le marché commun nous imposera une dévaluation. La politique monétaire reste, en effet, du ressort des seuls États. Mais chacun s'engageant à secourir les autres, le danger de dévaluation sera moins grand qu'aujourd'hui, alors que nous sommes soumis à la décision unilatérale d'un voisin. Souvenez-vous de 1949. La compréhension dont nos partenaires font preuve à l'égard des charges exceptionnelles de la France et des caractéristiques de son économie, témoigne de la franchise et de l'amitié qui marquent les négociations de Bruxelles.

J'en viens au problème de l'agriculture. Nous avons présenté des demandes fermes et précises. L'agriculture française, consciente de la chance que lui offre le marché commun, s'inquiète légitimement devant des novations imprévues. Le gouvernement refusera tout ce qui pourrait bouleverser sa structure et lui imposer des sacrifices nouveaux. Dès l'entrée en vigueur du traité, une grande conférence européenne agricole définira une politique commune. Par la suite, les ministres de l'agriculture des pays membres, seront associés aux travaux du Conseil des ministres. Nous insisterons en outre, pour obtenir la création d'un comité consultatif agricole. Une réglementation des importations, fondée sur un système de prix minima, nous garantit une entrée sans heurt dans le marché commun. Nos partenaires ont accepté que le développement du marché agricole se fasse à l'aide de contrats à long terme, pour les produits de base, contrats qui permettront d'augmenter progressivement les débouchés de notre agriculture dans des conditions de prix satisfaisantes.

Ils seront conclus au cours de la première étape, l'avantage concret sera donc immédiat. A long terme, une organisation européenne des marchés se substituera aux organisations nationales, étant entendu qu'elle devra donner aux producteurs les mêmes garanties et les mêmes avantages que le système intermédiaire des prix minima et des contrats à long terme. Telles sont les dispositions que nous entendons faire prévaloir. Elles donnent toute sécurité à nos agriculteurs.

Certains de nos collègues voudraient qu'en matière agricole l'unanimité soit la règle au conseil des ministres. Mais nous savons ce que signifient l'unanimité obligatoire et le veto: l'immobilisme et la paralysie. Ce serait rendre le pire service à l'agriculture française, à l'agriculture européenne que de les plier systématiquement à l'exigence de l'unanimité. Une telle exigence peut se justifier pour les questions essentielles, surtout dans les premières années, mais c'est au contraire à l'élimination du veto paralysant que nous devons tendre.

En revanche, je n'ai pas d'objection à formuler contre le recours à un arbitrage impartial si un pays s'estime lésé par une décision majoritaire.

Autre problème grave: celui des territoires d'outremer. La France entrera dans le marché commun avec ses territoires d'outremer. Pour des raisons évidentes, l'extension pure et simple des règles du marché commun à ces territoires n'est pas possible. Leur association devra être fondée sur les trois principes suivants: chaque pays de la communauté obtiendra progressivement un égal accès aux marchés d'outremer, chacun d'eux participera au financement des investissements publics outremer, chacun d'eux accordera un régime préférentiel aux produits agricoles des territoires d'outremer. Le gouvernement considère que l'association des territoires d'outremer doit être réglée sur ces bases avant la signature du traité. J'ai demandé à M. Houphouët-Boigny de se joindre à notre délégation de Bruxelles, et il a fait hier à ce sujet un exposé qui a produit une très forte impression. Je profite de son absence pour le féliciter de l'oeuvre que, dans une autre assemblée, il a déjà accomplie en faveur de la France (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*). Mais je compte aussi inviter les chefs de gouvernement à se réunir pour arrêter les dispositions relatives aux territoires d'outremer. La question est assez importante pour mériter d'être traitée à l'échelon le plus élevé. Quelle plus belle chance pour l'Europe qu'une entente avec l'Afrique? L'union des deux continents passera dans le rapport des forces politiques, économiques et stratégiques, en faveur de la paix et de l'entente entre peuples.

La France a-t-elle lieu de s'inquiéter de l'association de ses territoires d'outremer à l'ensemble européen? Non. C'est au contraire en ouvrant à leurs populations de vastes perspectives qu'elle maintiendra son influence. La communauté franco-africaine n'a pas été créée dans un dessein égoïste, elle repose sur la confiance mutuelle.

Quel plus beau gage de cette confiance qu'offrir à l'Afrique de bénéficier des chances de l'Europe ?

J'appelle votre attention, mes chers collègues, sur l'importance de la décision qui vous est demandée. Il faut du courage pour la prendre, je le sais. Il en faudra plus encore pour l'appliquer. Car cette technocratie irresponsable dont parlent certains, qui nous imposerait les décisions les plus brutales, n'existe pas. Ce sont les gouvernements et les Parlements qui devront faire preuve d'audace et de résolution. Cela dépasserait-il les forces de notre peuple ? Le marché commun sera ce que nous le ferons, car la plupart des décisions dépendront de nous. L'application du traité nous incitera à opérer les réformes nécessaires, certes; mais en aucun cas, quoi qu'on en ait dit, elles ne nous seront imposées. Parlement et gouvernement décideront et choisiront les moyens. Il restera, il est vrai, de grands problèmes qui ne dépendront pas uniquement de nous : harmonisation des charges salariales, tarifs extérieurs. La délégation française a déjà fait porter sur ces points ses efforts les plus déterminés; elle continuera. Entrer dans le marché commun nous fera courir des risques, c'est vrai. Mais a-t-on proposé une autre politique ? Non. Rien que le refus. Or, le refus, ce n'est plus un risque, c'est une certitude, la certitude de l'isolement, de l'autarcie plus ou moins déguisée, de l'asphyxie de la métropole, de la désaffection des populations d'outre-mer auxquelles nous ne serions pas capables d'apporter l'aide promise. (*Applaudissements à gauche et au centre*) Il y a aussi des menaces politiques. Refuser le marché commun c'est refuser l'Europe, au moment même où les peuples comprennent la nécessité de l'union. Nous avons une chance historique à saisir. La France et l'Allemagne jadis ennemies, ont su apurer leur lourd contentieux. Leur entente doit être scellée par la création d'une communauté, qui scellera l'intégration de l'Allemagne à l'Occident, seule garantie de la paix. A l'Italie, l'Europe permet de surmonter ses difficultés, d'offrir à ses travailleurs autre chose que le soi-disant communisme et le néo-fascisme, d'assurer l'avenir de la démocratie. Quant à nos amis du Benelux, l'échec de l'intégration européenne les contraindrait à se tourner vers l'Allemagne et à se séparer de nous.

De votre décision dépend donc non seulement l'avenir de la France, mais encore celui de tous ses voisins, encore une fois solidaires. Vous pouvez offrir à tous des lendemains meilleurs; vous pouvez les condamner tous à la médiocrité et à l'aventure.

La Grande-Bretagne est prête à franchir le pas. Je connais ses dirigeants. Les hasards de l'ordre alphabétique m'ont fait siéger pendant plusieurs années, à Strasbourg, aux côtés de son premier ministre. Je sais que lui aussi veut aller vers l'Europe. Allons-nous décourager la Grande-Bretagne, au moment où elle prend des engagements que nous n'aurions pas osé espérer voici quelques mois ? Cette chance de l'Europe, vous la saisissez ! Je ne dissimulerai pas mon espoir, ma conviction, qu'une fois posés les fondements économiques, une communauté politique pourra s'établir. Elle ne se limitera pas aux Six. Dans toute l'Europe existe une volonté d'union qui cherche seulement un moteur. Combien de fois avons nous appelé de nos vœux une Europe unie, force mondiale non pas neutre, mais indépendante ? Ce rêve est aujourd'hui à notre portée. Le laisserons-nous s'enfuir ? Ce débat a permis au gouvernement de connaître les préoccupations de l'Assemblée. Nous en tiendrons le plus grand compte. Nous les partageons d'ailleurs pour la plupart. Mais vous devez comprendre que vous ne pouvez en faire autant de préalables. Ce serait rendre impossible toute négociation, et épiéter sur des responsabilités qui appartiennent à l'exécutif. Le gouvernement est convaincu qu'une large majorité désire sincèrement la construction de l'Europe, et approuve la création du marché commun, à condition que certaines garanties soient obtenues. N'est-il pas possible que cette majorité se regroupe sur un ordre du jour, qui, sans entrer dans des détails inutiles, fixe ce qu'il est nécessaire d'obtenir dans les prochaines négociations et fasse confiance au gouvernement pour exposer à nos partenaires les légitimes préoccupations de l'Assemblée ? Je souhaite que mon appel soit entendu. Semblable initiative aurait un grand retentissement. Elle serait une preuve nouvelle de l'esprit de décision de la France. Il y a quelques semaines, vous avez voté un projet grandiose sur l'organisation du Sahara, qui sera à l'honneur de cette législature. Le vote sur le marché commun marquera, lui aussi, une grande date. Mise en valeur du Sahara, marché commun, ouvrent à notre jeunesse et à celle des territoires d'outre-mer des perspectives immenses, des champs d'activité nouveaux.

C'est à cette jeunesse, qu'anime la volonté de construire, que vous penserez tout à l'heure en prenant votre décision, et en affirmant, j'en suis persuadé, la volonté d'union européenne d'un pays qui a repris confiance en lui. De toute ma conviction, je vous demande de ne pas décevoir cette grande espérance. (Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite).

M. MUTTER - Je demande une suspension de séance. (Assentiment).

La séance est suspendue à 22 heures 30.

Elle est reprise à 22 heures 25.

M. le PRESIDENT - Je vais donner lecture des ordres du jour qui ont été déposés.

"Ordre du jour n° 1 rectifié déposé, avec demande de priorité, par M. Pierre-Henri Teitgen ...

M. TEITGEN - Il m'est apparu, ainsi qu'à mes amis, que l'autorité politique et morale de la France et de ses négociateurs serait renforcée si ce débat se terminait par le vote d'un ordre du jour signé par la plupart des représentants de l'Assemblée nationale à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée commune de la C.E.C.A. MM. Verdier, Paul Reynaud, René Pleven, Teitgen, Félix Gaillard, suppléant M. de Fédice, membre du gouvernement, Gaborit, Legendre, Le Bail, de Manthon, Courant, Charlot, Coulon, Gilles Gozard, Mutter, Pierre-Olivier Lapie, se sont mis d'accord sur un ordre du jour commun : je retire, à son profit, celui que j'avais disposé :

M. le PRESIDENT - Voici l'ordre du jour n° 2, déposé, avec demande de priorité, par MM. Verdier, Paul Reynaud, René Pleven, Pierre-Henri Teitgen, Félix Gaillard, Gaborit, Jean Legendre, Jean Le Bail, François de Manthon, Courant, Jean Charlot, Pierre Coulon, Gilles Gozard, André Mutter, Pierre-Olivier Lapie.

L'Assemblée nationale,

après avoir entendu les explications du gouvernement, se félicite des progrès accomplis dans la mise au point d'un traité de marché commun européen, qui garantisse les intérêts essentiels de l'économie française,

demande au gouvernement de poursuivre les négociations en vue d'obtenir avant la signature du traité :

a) la confirmation expresse des accords intervenus au niveau des experts en matière d'harmonisation des charges salariales,

b) en ce qui concerne l'agriculture, la conclusion avant la fin de la première étape du marché commun, de contrats à long terme à prix garantis et le remplacement progressif des organisations nationales de marchés par des organisations européennes accordant les mêmes sécurités aux producteurs dans le cadre d'une politique agricole commune,

c) en ce qui concerne les territoires d'outremer, que leur association au marché commun soit réglée dans le traité sur la base des principes posés par le gouvernement ;

demande que les négociations en vue de l'établissement d'une zone de libre échange qui comprenne notamment la Grande-Bretagne, et pour laquelle soient prévues des garanties équivalentes à celles qui sont contenues dans le traité de Marché commun, soient poursuivies avec détermination en vue d'une conclusion aussi prochaine que possible, demande au gouvernement de poursuivre dans la perspective du marché commun une politique d'investissement tendant à la modernisation de l'économie française et qui permette de rétablir l'équilibre de la balance des paiements, et, recourant tout

M. le **PRESIDENT** du Conseil - Le gouvernement accepte cet ordre du jour. Vous ne vous étonnerez pas que, ancien président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, je me félicite qu'un tel débat se termine par le vote d'un ordre du jour contresigné par la quasi-unanimité des représentants de l'Assemblée nationale à cette Assemblée consultative et à l'Assemblée commune de la C.E.C.A. Ce sera la preuve que, sur un problème d'intérêt national et européen, nous sommes capables, au-dessus des divergences de partis, de nous mettre d'accord sur une politique commune (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite*).

M. le **PRESIDENT** - L'ordre du jour n° 3 est présenté par MM. André Morice, Henri Queuille, André Marie, Vincent Badie et les membres du groupe radical-socialiste.

M. André **MORICE** - Nous nous rallions à l'ordre du jour n° 2 auquel M. Gaborit s'est associé en notre nom. Au cours du débat, nous avons d'ailleurs pu exposer les raisons qui avaient motivé le dépôt de notre texte : nous sommes convaincus que le gouvernement, comme il l'a dit dans ses déclarations, en tiendra compte.

M. le **PRESIDENT** - **ORDRE** du JOUR n° 4 déposé avec demande de priorité par Mme **VAILLANT-COUTURIER**, MM. **RUFFE**, **VUILLIEN** et les membres du groupe communiste.

L'Assemblée nationale,

appelée à se prononcer sur les négociations engagées par le gouvernement à propos d'un marché commun entre les six pays d'une petite Europe, constatant :

1°) que les projets de marché commun, d'Euratom et d'Eurafrique constituent une reprise des tentatives, repoussées par l'Assemblée nationale, de former une coalition agressive appelée C.E.D., dirigée contre les peuples et contre les autres pays d'Europe ;

2°) que ces projets de marché commun, inspirés et approuvés publiquement par les impérialistes américains

- assureraient la prédominance de l'industrie de l'Allemagne Occidentale déjà bénéficiaire de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier,
- sacrifieraient davantage l'économie française,
- aggraveraient les conditions d'existence des ouvriers français ainsi que des exploitants familiaux agricoles,
- aboutiraient à l'aliénation de la souveraineté nationale en matière économique et politique,

désapprouve la politique suivie par le gouvernement, demande la mise en application :

a) d'une politique de coexistence pacifique et d'entente entre tous les Etats de l'Europe, quel que soit leur régime social, ce qui permettrait la réduction des charges militaires qui pèsent sur la population laborieuse,

b) d'une politique de coopération économique entre tous les pays d'Europe et du monde, sur une base d'égalité et d'avantages mutuels, et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour."